

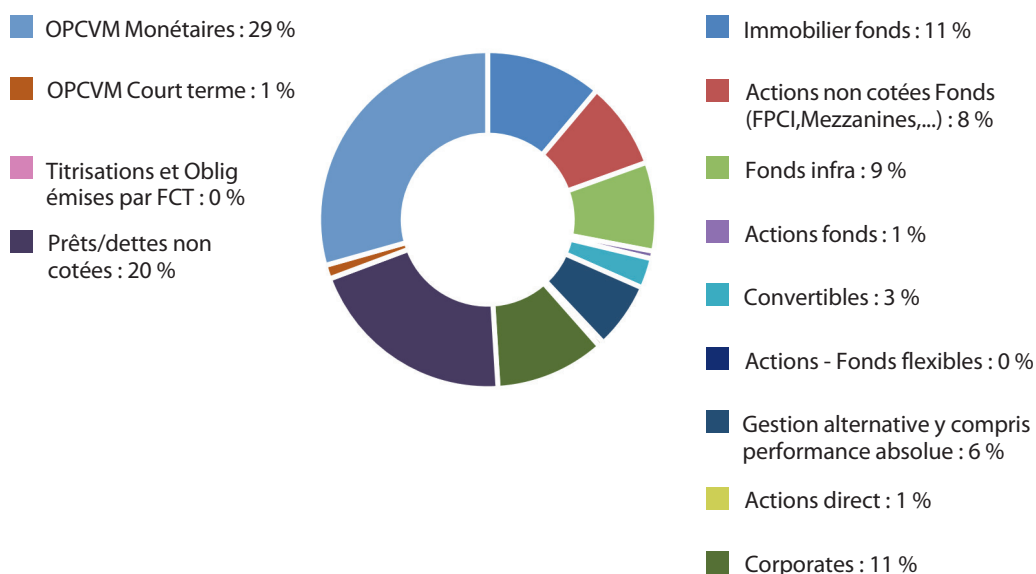
Fonds Croissance "PREPAR Avenir"

A la fin de l'exercice 2021, le portefeuille de PREPAR Avenir est investi (investissements réalisés et engagés) pour 61,5 % en produits de taux (y compris la trésorerie qui représente la moitié de cette partie du portefeuille) et à 38,5 % en actifs de diversification.

Les produits de taux (hors trésorerie) sont constitués à 34 % d'obligations à haut rendement essentiellement, de maturité moyenne et à 66 % de fonds de dettes privées. Ces fonds sont eux-mêmes dédiés soit au financement d'entreprises (à 62 %), soit au financement d'infrastructures (à 38 %).

Les actifs de diversification sont répartis entre des fonds immobiliers (29 %), des fonds d'infrastructures (capital - 22 %), dans des stratégies exposées aux marchés actions (y compris non cotés - 33 %), et enfin des fonds dit de performance absolue (16 %).

Portefeuille de PREPAR Avenir au 31/12/2021



La Loi du 22 mai 2019 , dite « Loi PACTE » , a réformé les modalités de fonctionnement du support PREPAR Avenir.

L'objectif de cette évolution est de simplifier la mécanique financière de l'Eurocroissance, souvent jugée complexe, ce qui pénalise sa lisibilité pour l'assuré.

Le nouveau dispositif simplifie la communication sur plusieurs points : l'ancienne Provision Mathématique disparaît, de sorte que la valeur de rachat est désormais exprimée uniquement sous forme de parts de Provision de Diversification, comme pour une Unité de Compte classique.

Ainsi, depuis septembre 2020 pour tous les contrats collectifs (Evolutive et Valvie), et depuis la date de signature de l'avenant pour les autres contrats individuels (VIP et contrats de capitalisation), la valeur de rachat correspond simplement au produit de ce nombre de parts, par la valeur liquidative de cette part. L'adhérent/souscripteur pourra constater chaque année la performance du fonds communiquée par l'assureur, indépendamment de l'ancienneté de son contrat.

A l'échéance, le mécanisme de garantie, qui constitue le principe fondamental du produit, est évidemment maintenu.

Cette nouvelle version de PREPAR Avenir permet ainsi d'offrir une meilleure lisibilité concernant le fonctionnement du Fonds et surtout de ses performances, d'où l'intérêt de procéder sans tarder au transfert de l'ancienne version de PREPAR Avenir vers la nouvelle, dans l'hypothèse où celle-ci subsisterait encore au sein de votre contrat.

La performance nette de frais de gestion servie en 2021 est de +3,50 %, après revalorisation de la valeur liquidative et distribution des dividendes, mais avant application du système de bonus/ malus contractuel. Ce système, offrant une rémunération supérieure aux profils dynamiques (horizon long et garantie faible) au détriment des profils contraires, porte la rémunération au maximum à 3,67 %, et au minimum à 3,33 %, selon décomposition suivante :

Horizon Garantie	Minimum 12 ans 100 %	Moyen (bonus nul) 21 ans 90 %	Maximum 30 ans 80 %
Revalorisation VL	3,90 %	3,90 %	3,90 %
Parts attribuées 30 juin	0,33 %	0,50 %	0,66 %
Frais de gestion	-0,87 %	-0,87 %	-0,87 %
Rendement net	3,33 %	3,50 %	3,67 %

Plus que la rémunération de l'exercice 2021, le fonds Eurocroissance dégage un rendement positif régulier, et nettement plus élevé que le fonds en euros.

Un investissement effectué à l'origine du fonds, début 2016, dégage ainsi un taux de rendement interne (net de frais) compris entre +4,31 % et 8,44 % selon le profil choisi :

Profil Horizon Garantie	Prudent 12 ans 100 %	Neutre 20 ans 90 %	Dynamique 30 ans 80 %
Performance 2016	8,29 %	17,41 %	24,58 %
Performance 2017	4,69 %	6,62 %	6,86 %
Performance 2018	2,70 %	5,47 %	7,21 %
Performance 2019	4,76 %	7,30 %	8,82 %
Performance 2020	2,23 %	1,65 %	1,01 %
Performance 2021	3,33 %	3,50 %	3,67 %
Rendement cumulé	28,85 %	49,05 %	62,62 %
TRI	4,31 %	6,88 %	8,44 %

Les performances du passé ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des résultats futurs.